



TABAC : le Sénat envisage d'interdire la vente de tabac aux moins de 16 ans

Rubrique : actualités - Date : mardi 11 février 2003

L'AFP, Libération, le Parisien, France soir, les Echos et Métro annoncent que le Sénat envisage d'interdire la vente de tabac aux moins de 16 ans et qu'il examine aujourd'hui une proposition de loi en ce sens.

L'AFP signale que la commission des Affaires sociales a adopté les conclusions du rapporteur Dominique Larifla (RDSE) à la suite de la proposition de loi déposée par Bernard Joly (RDSE). D'après l'agence, le texte prévoit « qu'il est interdit de vendre ou d'offrir gratuitement dans les débits de tabac et tous commerces ou lieux publics, des produits du tabac à des mineurs de moins de 16 ans ». Selon la proposition de loi, l'infraction sera punie d'une amende de 3750 euros et en cas de récidive d'une peine d'un an de prison assortie d'une amende de 7500 euros.

Libération qui ironise « pour acheter son paquet de cigarettes, il va bientôt falloir montrer ses papiers, du moins si l'on a gardé une allure juvénile » assure qu'au Cabinet de JF. Mattei où on dit « nous soutiendrons » la mesure, on estime aussi que « les jeux sont faits ». Rappelant que Bernard Kouchner avait jugé en son temps une telle mesure « inefficace car très largement transgressée » le journal souligne que « cette fois l'urgence de santé publique est brandie pour justifier cette prohibition demandée (&) par la commission d'orientation sur le cancer ». Indiquant que les jeunes, commencent en moyenne à fumer à onze ans et trois mois et que 23% fument à 14 ans, le quotidien donne la teneur du projet de texte (voir AFP) pour préciser, en ce qui concerne les sanctions, que la récidive de la part d'un débitant de tabac (et non d'un tenancier de boîte de nuit) sera suivie de la résiliation de sa gérance, mais que s'il peut toutefois prouver qu'il a été induit en erreur sur l'âge du mineur aucune sanction ne lui sera appliquée. Commentaire du journal : « manière de ne pas heurter de front une profession en crise ». Selon le secrétaire général du Comité national contre le tabagisme « les fabricants de cigarettes ne devraient pas s'offusquer d'une telle mesure » puisque selon eux « fumer est un acte d'adulte », « sauf que », nuance le journal, « les mêmes multiplient un marketing ciblé jeunes par paquets de dix ». Affirmant que « une loi est un outil » et que « reste donc la question du contrôle » M. Peschang du CNCT reconnaît « les buralistes vont certes être obligés de demander les papiers » mais ajoute-t-il « lorsque les adolescent veulent une réduction au cinéma il les présentent. Et surtout il y a l'effet flagrant : le buraliste ne vendra pas des clopes à un môme de 12 ans ».

« Fini la cigarette pour les moins de 16 ans ? » interroge en titre le Parisien qui note que si « l'idée est défendue aujourd'hui au Sénat, la polémique a déjà commencé entre buralistes, cigarettiers, pneumologues et fumeurs ». Le journal qui parle d'une « petite révolution » et qui relève que selon son entourage « le ministre est favorable à cette évolution (&) pour dissuader les jeunes de fumer » précise que cette initiative du sénateur Bernard Joly intervient juste après la recommandation de la commission cancer d'interdire la vente de tabac aux moins de 16 ans. Le quotidien souligne aussi que l'âge initialement prévu par les sénateurs était 18 ans, mais que pour s'aligner sur l'Espagne, l'Irlande et le Royaume Uni, la barrière a été fixée à 16 ans. Rappelant l'initiative en ce sens prise « sans succès » par le sénateur (PS) Alfred Recours en 1999, Marc Payet souligne qu'aujourd'hui cette éventualité « crée une « grosse inquiétude » chez les 34 000 buralistes ». D'après le responsable de la fédération des débiteurs de tabac il « faudra des compensations financières » et il ajoute « je plains mes collègues des quartiers sensibles ». Quant aux pneumologues ils sont « partagés ». Ainsi le Pr Dautzenberg assure « quand on crée un interdit on rend le produit attractif » alors que le Pr Dubois du CNCT déclare « nous sommes très favorables à cette interdiction. Cela casse l'image du produit anodin pour les jeunes ». Pour leur part, observe le journaliste, « les cigarettiers semblent d'une sérénité à toute épreuve » tout en souhaitant « être associés à une négociation avec les pouvoirs publics » et la porte

parole de Philipp Morris renchérit « tout le monde sait que c'est mauvais pour la santé. on souhaiterait même une interdiction aux moins de 18 ans ». D'ailleurs d'après M. Payet « la marque s'appête à sponsoriser une BD intitulée « on peut être cool et ne pas fumer ». « S'ils le disent » conclut il.

A noter le témoignage de Raphaëlle , une lycéenne qui fume depuis la seconde et qui estime que « ça ne marchera jamais » , arguant qu' « aucun serveur n'a refusé de lui servir de l'alcool dans un café alors qu'elle « ne fait pas bien vieille » ». Elle indique que « les trois quart des 1200 élèves de son lycée fréquentent le fameux bar tabac d'en face » et que « beaucoup (&) tapent des clopes aux copains à la sortie ou en empruntent à leurs parents ». Elle ajoute « On a tous les jours la preuve que les interdits ne sont pas dissuasifs sinon les jeunes ne seraient pas aussi nombreux à fumer du cannabis ». Assurant que si la vente était contrôlée, les jeunes « trouveraient bien le moyen de s'approvisionner autrement », ceux de plus de 16 ans achetant des cartouches qu'ils revendraient en « faisant du bénéfice », Raphaëlle déclare préférer de « vraies campagnes pédagogiques et ciblées pour nous aider à arrêter ou à ne pas commencer ! ».

Question titre de France Soir « Et si les ados étaient privés de clopes ? ». Introduction sur les « éclats de rire » d'Elsa, 15 ans, qui fume 10 cigarettes par jour et vient d'apprendre que le sénat va interdire la vente de tabac aux moins de 16 ans. Elle dit « Ma mère me donne des clopes et ce n'est pas une loi qui va l'arrêter » puis ajoute « pour les jeunes qui adorent transgresser les lois, c'est un défi de plus ». Après une analyse du projet de texte, le quotidien rapporte le point de vue d'un débitant de tabac de Marseille qui juge que d'une part cette loi est « utopique » et « difficilement applicable » car « dans une bande, il y aura toujours un jeune de plus de 16 ans » qui achètera pour les autres et que d'autre part elle est « hypocrite car on veut interdire aux jeunes de moins de 16 ans de fumer alors qu'en même temps avec les paquets de cigarettes à deux euros on fait tout pour les encourager ». Un buraliste de Saint Denis affirme pour sa part « c'est de la répression, je vais encore perdre 20% de ma clientèle ».

Les Echos et Métro publient une brève

La Tribune se penche pour sa part sur « les victoires des géants du tabac (qui) partent en fumée ». Le journal qui évoque deux affaires dans lesquelles les tribunaux américains ont jugées infondées les requêtes de plaignants malade du tabac souligne que pourtant ces « deux derniers procès gagnés ont à peine été salués en bourse » et que les grandes firmes comme R.J Reynolds ou Altria font état de bénéfices en déclin. Et le quotidien économique de souligner que « c'est compter sans le nouveau round de relèvement de la taxation envisagé par une vingtaine d'Etats américains afin d'endiguer leurs difficultés budgétaires ». D'après un analyste de Merrill Lynch « ces augmentations dépasseront en moyenne 50% , ce qui ne manquera pas de heurter un peu plus la profitabilité des groupes ».